

Guide pratique

Breizh Forêt Bois



Engagez-vous pour une forêt bretonne productive et durable !

Avec son dispositif Breizh Forêt Bois, la Région entend contribuer au développement durable de la forêt et de la filière bois en Bretagne.

Breizh Forêt Bois

Vous vous posez la question ?

Qui peut bénéficier de Breizh Forêt Bois ?

- Propriétaires forestiers privés ;
- Collectivités publiques ;
- Établissements publics et Conseils départementaux (seulement pour l'amélioration de la desserte forestière).

Pour quels types d'investissement ?



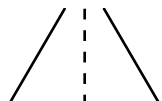
Maîtrise d'œuvre



Plantations



Travaux sylvicoles



Desserte

Quel montant d'aide financière ?

À chaque projet son aide financière.
Le taux d'aide varie selon les dispositifs de 50 à 80 %.

Comment l'obtenir ?

Les dossiers de demande se font en ligne, via le portail des aides de la Région Bretagne depuis



→ bretagne.bzh/breizh-foret-bois



Être accompagné dans son projet pour en assurer sa réussite

Votre gestionnaire forestier et/ou le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) Bretagne Pays de la Loire vous accompagnent dans votre projet.

Le Document de Gestion Durable : un outil au service du forestier

Il permet de définir des objectifs clairs en matière de production de bois d'œuvre de qualité, tout en intégrant des pratiques respectueuses de l'environnement.

La certification : une garantie de gestion durable

La certification forestière (PEFC, FSC ou équivalent) permet d'assurer au consommateur que le produit qu'il achète est issu d'une forêt gérée durablement.



Des essences diversifiées et adaptées au climat actuel et futur

L'écosystème forestier est naturellement riche de nombreuses essences qui permettent à la forêt d'être plus résiliente face aux dérèglements climatiques. Maintenir cette diversité d'essences dans les (re)boisements est une nécessité pour le sylviculteur et donc une priorité de Breizh Forêt Bois.

Une meilleure prise en compte de la biodiversité forestière

Le dispositif permet de financer des travaux favorables à la biodiversité (création de mares forestières, suppression de drains en zones humides, création de lisière étagée...).

À chaque projet son dispositif

BOISEMENT

- Boisement de terres agricoles délaissées ou en cours d'enfrichement.



TRANSFORMATION

- Transformation de peuplements forestiers pauvres en futaies permettant de produire du bois d'œuvre de qualité.



DESSERTÉ

- Améliorations des conditions économiques d'exploitation et d'accès à la ressource forestière.



AMÉLIORATION

- Amélioration d'un peuplement existant pour produire du bois de qualité :
 - marquage,
 - balivage,
 - ouverture de cloisonnement,
 - dépressage,
 - dégagement,
 - éclaircie,
 - désignation,
 - élagage, paillage.

Déposez votre demande, c'est simple

En 4 clics faites connaître votre projet d'investissement, renseignez vos informations et obtenez l'aide de la Région.

- 1 Repérez le type d'investissements qui correspond à votre projet sur**
→ bretagne.bzh/breizh-foret-bois

- Boisement
- Transformation
- Amélioration
- Amélioration de la desserte forestière

- 2 Consultez et pointez les informations relatives aux appels à projets :**
cahiers des charges, dépenses éligibles, taux d'aide, grille de sélection...
et préparez vos pièces de dossier au format numérique

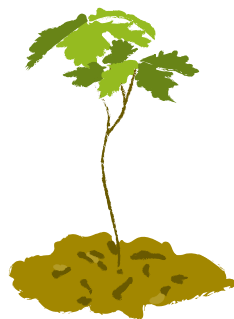
- 3 Cliquez sur « déposer ma demande »** et connectez-vous à votre espace personnel ou créez votre compte, **puis remplissez votre dossier en ligne.**

- 4 Transmettez votre demande.**
Un instructeur du CRPF vous contactera pour programmer une visite sur place.



Parlons de votre projet

Pour les questions liées à l'instruction technique et financière de votre dossier, vous pouvez contacter le CNPF Bretagne Pays de Loire :



Secrétariat

→ Tél. : 02 99 30 00 30

→ Courriel : bretagne@cnpf.fr

Ou directement le technicien de secteur :

Louis CHUDANT (départements 35 et 56)

→ Tél. : 06 64 35 63 40

→ Courriel : louis.chudant@cnpf.fr

Laurent GIRARD (départements 22 et 29)

→ Tél. : 06 60 15 77 74

→ Courriel : laurent.girard@cnpf.fr

**Vous avez des questions
sur le programme Breizh Forêt Bois ?**

**Contactez le service Agriculture de la Région Bretagne :
foret@bretagne.bzh**

Sturlevr
Ghidane de serte

Breizh Forêt Bois



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÉGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | www.bretagne.bzh

